

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 24 octobre 2018

Membres présents :

Mesdames BISTON Jocelyne, BLONDEAU Fabienne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.
Messieurs Stéphane CERF, BOUVERET Xavier, KALLAL Ahmed, VILLAME Fabrice, Louis SIEVERT, Frédéric TOUBIN.

Membre excusé : Alban FAIVRE.

Secrétaire de séance : Mr Xavier BOUVERET.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h05.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- délibération pour l'ASVP ;
- décision modificative budget annexe eau.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité.

2 – LOCAUX DE LA BIBLIOTHEQUE

Les locaux de la bibliothèque ont été transférés à Bians-les-Usiers. Depuis l'ouverture, la fréquentation est bonne. Un accord a été trouvé pour la location sur un montant de 100 € pour chacune des 3 communes du Val d'Usiers. Les charges ne seront pas comprises et seront facturées à part : chauffage et électricité.

Une convention est établie pour les 3 communes avec une contribution de 100 € chacune mensuellement. Le règlement de la location sera effectué chaque mois et les charges seront payées annuellement.

La convention est établie pour 1 an renouvelable tacitement. Un préavis de 12 mois est prévu en cas de résiliation.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour le règlement de cette location et pour donner pouvoir à Madame le Maire de signer la convention.

3 – SYNDICAT DES SPORTS

Il manque un délégué suppléant pour le syndicat des sports. Ahmed Kallal et Xavier Bouveret sont désignés en tant que délégués suppléants au Syndicat des Sports de Bians-les-Usiers et Sombacour. Accord à l'unanimité.

Une nouvelle tondeuse sera achetée au printemps à la suite d'un souci avec la précédente, pour un montant de 6 000 € HT environ (tracteur tondeuse).

Les communes de Sombacour et de Bians-les-Usiers participeront à hauteur de 1 000 € chacune. Le Syndicat participera pour un montant de 2 000 € et le club de football prendra la différence à sa charge.

La chaudière et la cuve à fuel datent de 1977 : elles seront enlevées pour aménager l'accueil du public. Un chauffe-eau ainsi que des radiateurs électriques seront installés début 2019.

Accord à l'unanimité.

4 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE EAU

Il manque des crédits sur le compte 203 Frais d'études, notamment en ce qui concerne les publications liées à l'étude du captage « Gros Rein ».

Par conséquent, une décision modificative doit être prise comme suit :

- compte 203 Frais d'études + 2000 €
- compte 2158 Autres immobilisations incorporelles - 2000 €.

Décision prise à l'unanimité.

5 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE PERISCOLAIRE

Il convient de modifier une imputation comptable, par conséquent, une décision modificative doit être prise comme suit pour le reversement de l'excédent aux communes :

- compte 13 248 Subv. autres communes : - 75 000 €
- compte 204 subventions : + 75 000 €.

Décision prise à l'unanimité.

6 – FULL DEMATERIALISATION

La commune s'engage dans une démarche de dématérialisation totale (comptabilité, échanges avec la Préfecture, signature électronique) avec l'Adat (unité du Département du Doubs).

Une installation à distance aura lieu le 21 novembre prochain.

Accord à l'unanimité.

7 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'ASVP

Précision : le contrat à durée déterminée de l'ASVP est renouvelé à raison de 0h30 par semaine à compter du 18 septembre 2018 jusqu'au 19 septembre 2019. Accord à l'unanimité.

8 – TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est actuellement au taux de 2% pour la commune de Sombacour. Il est proposé de ne pas augmenter cette taxe. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

9 – COMMISSION LISTE ELECTORALE

Un conseiller municipal doit siéger à la commission de la liste électorale puisqu'avec le changement législatif, Madame le Maire ne peut plus y siéger. Par conséquent, un membre du conseil municipal doit être désigné.

Le Conseil municipal désigne Frédéric Toubin pour siéger à la commission à l'unanimité.

10 – TRAVAUX 2019

Des propositions de travaux sont faites afin de préparer les dossiers de demande de subventions pour 2019 :

- devis pour le remplacement du chauffe-eau du locataire de l'ancienne école : 1 311 € HT ;
- devis pour la cour de l'ancienne école : enlever des souches et reprise de l'enrobé : 1 140 € ;
- devis de l'électricien pour le garage du locataire de l'ancienne école ;
- reprise de tampons sur la chaussée (3 ou 4 unités) : 6 000 € TTC ;
- le mur près de la fromagerie est en mauvais état ;
- mur du cimetière à terminer.

Pour les travaux de voirie :

- enfouissement des réseaux rue des Clarines, 148 000 € à la charge de la commune : travaux en attente ;
- travaux de voirie rue Charles de Gaulle pour une estimation de 191 280 € TTC et enfouissement des réseaux avec une charge pour la commune de 56 812 €.

Un dossier DETR sera déposé pour les travaux de voirie rue Charles de Gaulle. Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Organisation du 11 novembre : un vin d'honneur sera organisé pour l'inauguration de l'exposition le samedi 3 novembre à la salle des fêtes de Sombacour. L'exposition sera ouverte au public à compter du samedi 3 novembre jusqu'au samedi 10 novembre. Tous les documents sont fournis par le Souvenir français. Un film sera également diffusé dans la salle de la mairie. La population est invitée à s'y rendre.

2 – Problèmes de voisinage : il n'y a pas de règlement à Sombacour concernant la végétation des particuliers et les hauteurs à respecter ou distances. La conformité au règlement national doit alors être observée.

3- Le versement des subventions aux associations sera effectué en novembre.

4- Monsieur Yap reprendra gratuitement ses cours de soutien en mathématiques dans une salle communale le samedi après-midi à compter du 3 novembre.

5 – Monsieur Ömür Akkus souhaite installer un camion ambulancier un soir par semaine à Sombacour pour vendre des kebabs et autres spécialités. Un accord lui est donné pour le mardi soir sur le parking en face de la mairie.

6 – Le terrain multisports de Villers-sous-Chalamont sera inauguré le 30 octobre en présence de Sébastien Chabal.

7 – Un devis a été demandé concernant les illuminations de Noël : montant approximatif de 800 € HT (location) afin de renouveler les décorations et agrandir la surface éclairée.

8 – Une vente de bois de chauffage pour tous les habitants aura lieu le vendredi 30 novembre prochain à 20h30 en mairie.

La séance est levée à 23h00.